



Éric GOLD sénateur du Puy-de-Dôme

Édito

Mesdames et Messieurs,

À l'heure où j'écris cette 13^{ème} lettre d'information, les équipes municipales et intercommunales se mettent en place. Engagées dans une tâche exigeante mais ô combien passionnante, c'est sur elles que reposent désormais les projets de développement territorial.

Mais c'est aussi au quotidien grâce à elles, rouage essentiel de nos institutions, que nous faisons face aux crises les plus sournoises. On le voit notamment dans le cadre du COVID-19 où les collectivités territoriales sont des acteurs indispensables, jouant le rôle d'amortisseurs en palliant bien souvent les carences d'un pouvoir trop centralisé.

Leur rôle sera aussi majeur pour la relance économique des territoires et la nécessaire transition écologique qui doit l'accompagner.

Beaucoup d'élus ont décidé de prendre toute leur part pour s'engager avec leurs habitants dans cette grande transformation que nous devons tous opérer. Qu'ils soient encouragés dans cette démarche.

Bonne lecture à toutes et tous

Éric GOLD, sénateur du Puy-de-Dôme

MON ACTIVITÉ AU SÉNAT

Au Sénat, j'alterne présence en commission, dans l'hémicycle, en salles d'auditions ou en réunions diverses. Voici le détail de cette présence ainsi que l'ensemble des sollicitations que j'ai adressées aux ministres, sous forme écrite ou orale, pour les interroger sur diverses thématiques, le plus souvent possible en lien avec le territoire puydômois et les collectivités territoriales.

84 interventions en Commission ; **3** Propositions de loi (PPL) écrites ; **35** PPL ou PPR (Propositions de résolutions) cosignées ; **174** questions au Gouvernement (écrites ou orales) ; **211** interventions en séances publiques ; **1 039** amendements déposés.

Dernières questions écrites

- Ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales :

- **Soutien des communes touristiques dans le contexte de crise sanitaire.**

- Secrétaire d'État chargé du Tourisme :

- **Soutien aux Centres d'hébergement de groupes dans le cadre de la crise du Covid-19.**

- Ministre de l'Éducation et de la Jeunesse :

- **Difficultés de mise en œuvre du dispositif « Sport-Santé-Culture-Civisme ».**

Dans l'Hémicycle

- Ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales :

- **Comptabilisation des places Centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) dans l'inventaire Solidarité et renouvellement urbain (SRU).**

- Ministre de l'Intérieur :

- **Prestation de fidélisation et de reconnaissance des sapeurs-pompiers volontaires.**

Retrouvez le détail des questions et les réponses ministérielles sur www.senat.fr/senateur/gold_eric

MON ACTION PARLEMENTAIRE

CRISE DU COVID-19/SÉGUR DE LA SANTÉ

Une Proposition de loi pour contribuer au financement du système de santé

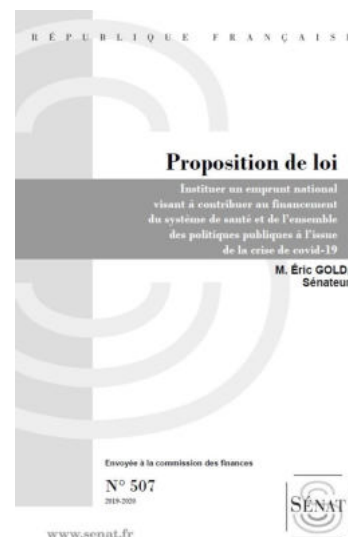
Face à l'impact économique de la crise du Covid-19, j'ai récemment déposé une Proposition de loi visant à instituer un grand emprunt national dont l'objectif est de contribuer au financement de notre système de santé et de l'ensemble des politiques publiques.

Les mesures qui ont été prises par le Gouvernement pour faire face à la crise du Covid-19, et notamment la période de confinement, ont sans aucun doute permis d'éviter une catastrophe sanitaire encore plus importante. Aujourd'hui, le temps est venu de réexaminer nos politiques publiques à l'aune de ce

nous venons de vivre, et de proposer notamment de nouvelles pistes de financement. En effet, l'impact de la crise sur les finances publiques s'annonce particulièrement sévère. Alors que le financement de notre système de santé est au cœur des discussions du « Ségur de la santé », que cette

question, en particulier celle de la rémunération des personnels soignants et hospitaliers, était déjà au cœur des débats avant et pendant la crise sanitaire ; alors que les mesures de soutien à l'économie et au tissu social représentent un coût rarement connu pour les finances de l'État, des collectivités et des différentes administrations publiques, le besoin de garantir des sources de financement autres que l'emprunt habituel sur les marchés financiers apparaît plus criant. Dans l'après crise, nous devons continuer à mobiliser la puissance publique et la société afin qu'il y ait bien un « avant » et un « après », et que cet après soit meilleur pour tous.

Parmi les mesures les plus approuvées par les Français pour financer les politiques publiques, l'emprunt national arrive en tête, et de loin. Cette proposition de loi instaure donc un emprunt national dont le montant attendu est de 55 milliards d'euros, correspondant au montant d'une partie de l'épargne supplémentaire réalisée, par la force des choses, par les Français pendant la période de confinement, selon les estimations de la Banque de France. Pourront y souscrire les particuliers, qui bénéficieront d'un taux minimum garanti, ce qui en fera un placement à la fois sûr et attractif. L'objectif de ce grand em-



prunt sera de financer prioritairement notre système de santé, pour lequel les Français ont montré un intérêt et un respect bien au-delà des applaudissements quotidiens aux soignants.

Nous devons nous faire à l'idée qu'une telle pandémie peut se réactiver, et nous devons donc investir pour adapter notre système de soins à cette nouvelle réalité.

Mobiliser les ressources privées, c'est aussi contribuer à « renationaliser » la dette publique, aujourd'hui détenue majoritairement par des investisseurs étrangers et émise sur les marchés financiers, dont les crises successives - sanitaires ou financières - nous ont montré la fragilité. Certains de nos voisins européens ont d'ailleurs déjà pris des initiatives dans ce sens ces dernières années.

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

COVID-19

PASSONS UN BON ÉTÉ AVEC LES BONS RÉFLEXES

8 conseils pour appliquer les gestes barrières

Pour un repas avec des proches

- ✓ Se laver les mains avant de manger et avant toute activité (jeux de société...).
- ✓ Éviter de partager les plats et de goûter dans l'assiette du voisin !
- ✓ Penser à aérer régulièrement. C'est aussi l'occasion de prendre l'air, même chez soi.

Pour rendre visite à ses grands-parents

- ✓ Rester à distance autant que possible et porter un masque.
- ✓ Abandonner les bisous collants pour les bisous volants.

Pour une sortie entre amis

- ✓ À la plage, poser sa serviette à distance des autres personnes.
- ✓ En balade, en ville ou à la campagne : chacun sa gourde, chacun son sandwich !
- ✓ En soirée, prévoir un verre par personne et écrire son nom dessus pour éviter de se tromper.

GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS
0 800 130 000 (appel gratuit)

MON ACTION PARLEMENTAIRE

MES PROPOSITIONS DANS LE CADRE DU SÉGUR DE LA SANTÉ

Renforcer les ARS à l'échelon départemental, soutenir le secteur de l'aide à domicile et relocaliser les activités industrielles stratégiques

Sensibilisé par les professionnels de santé du département et attentif aux sollicitations des élus locaux, j'ai souhaité apporter ma contribution aux nécessaires réformes de notre système de santé, durement touché par la crise du Covid-19 en faisant parvenir au ministre Olivier Véran plusieurs propositions dans le cadre du Ségur de la santé.

S'agissant des réformes structurelles, j'ai souhaité souligner l'importance **d'associer pleinement les acteurs de terrain** aux décisions en matière de santé. Les élus locaux et les professionnels de santé du bassin de vie sont les mieux à même de connaître les besoins du territoire. Ils doivent donc être placés au cœur des processus décisionnel et organisationnel.

En ce sens, une **réforme des ARS** doit être envisagée, car leur statut régional a montré, pendant la crise, leurs **difficultés à offrir des réponses rapides, agiles et de proximité** aux besoins des patients et des professionnels du secteur ainsi qu'aux demandes des élus locaux.

En outre, j'ai rappelé au ministre le rôle central joué par **l'ensemble des personnels de santé** sans oublier **les personnels de l'aide à domicile**, qui ont été en pre-

mière ligne pendant la crise, malgré la précarité, le manque de reconnaissance et les pénuries de matériel de protection.

Aussi, il est impératif d'assurer à ces professionnels un salaire décent et un déroulé de carrière attractif au regard de leurs compétences et du rôle fondamental qu'ils jouent dans le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie. Cela doit par ailleurs s'accompagner d'une véritable démarche de prévention des risques professionnels (physiques, psychiques, psychosociaux...) auxquels les aides à domicile sont confrontés.

Il me semble également indispensable de faciliter le recrutement des professionnels par une meilleure offre de formation et une meilleure communication sur ces métiers.

Sur le volet de l'investissement et du financement, je soutiens la démarche **de reloca-**

lisation de la production de médicaments et de matériel médical. Dans cet esprit, j'ai rappelé mes différentes interventions afin de soutenir l'activité des entreprises **telles que Luxfer (Gerzat) et MSD-Chibret (Riom)** dont la **participation à la souveraineté nationale en la matière** doit absolument être encouragée, au-delà du discours de principe.

Enfin, j'ai déposé début juin une **proposition de loi (voir en page précédente) visant à la création d'un grand emprunt national pour participer au financement des réformes du système de santé.**

Cet emprunt proposé à tous les Français permettra d'augmenter les investissements dans notre système de soins tout en diminuant la dépendance de l'Etat vis-à-vis des marchés financiers et des créanciers étrangers.

TRAVAUX LÉGISLATIFS À VENIR

Le Projet de loi 3D

Conçu en concertation avec les acteurs locaux et très attendu par les territoires, **le Projet de loi 3D vise à améliorer les relations entre l'État et les collectivités territoriales et à imaginer une nouvelle décentralisation**, plus adaptée aux réalités locales. Ce besoin de renforcer le pouvoir des collectivités et d'améliorer l'organisation territoriale a en outre été confirmé par la crise du Covid-19, qui a montré à quel point l'échelon local était pertinent dans la gestion de crise notamment.

- Le premier D, pour **décentralisation** : pour rendre plus visible, et plus lisible, l'action publique.
- Le deuxième D, pour **différenciation** : afin d'adapter les lois et règlements aux spécificités de chaque territoire.
- Le troisième D, pour **déconcentration** : pour placer les services de l'État au plus proche des citoyens, avec sans doute une place importante accordée à l'échelon départemental.

Les élus locaux attendent beaucoup de ce Projet de loi, qui devrait être discuté au Parlement à la rentrée. L'examen de ce texte constituera sans nul doute un moment important de la prochaine session parlementaire.

MON ACTION PARLEMENTAIRE

CRISE DU COVID-19/MESURES ÉCONOMIQUES

Une 3^{ème} Loi de finances rectificative qui renforce encore les mesures d'accompagnement

Le troisième budget rectificatif pour 2020, définitivement adopté le 23 juillet, renforce le dispositif de soutien aux secteurs les plus touchés par la crise sanitaire liée au coronavirus. Un plan d'urgence pour les collectivités locales et des aides accompagnant les plus précaires (hébergement d'urgence, étudiants...) sont également prévus.

Ce texte prévoit notamment :

- Une nouvelle hausse des moyens consacrés aux dispositifs d'urgence en faveur des salariés et des entreprises, qui atteignent 31 milliards d'euros pour l'activité partielle et 8 milliards d'euros pour le fonds de solidarité pour les très petites entreprises ;

- Les crédits nécessaires à la mise en œuvre des plans de soutien d'urgence aux secteurs les plus touchés (tourisme, automobile, aéronautique, culture, startups), pour un montant d'environ 45 milliards d'euros ;

- 4,5 milliards d'euros de soutien aux collectivités, dont 1,75 milliard d'euros

pour le bloc communal.

- Une mesure d'exonération de cotisations et contributions sociales patronales, associée à un crédit de cotisation.

Cette mesure permettra de réduire les passifs sociaux très rapidement et massivement, soutenant ainsi la reprise d'activité.

Des mesures spécifiques pour accompagner les collectivités territoriales et les aider à la reprise d'activité

Tout au long de la crise, les collectivités ont bien souvent été en première ligne. Il s'agit aujourd'hui de les aider à faire face aux dépenses exceptionnelles qu'elles ont dû engager, à compenser les pertes de recettes parfois très importantes et de les soutenir pour le redémarrage de l'activité économique.

Ce sont près de 4,5 milliards d'euros qui sont mobilisés, dont 1,75 milliard d'euros pour les seules communes et intercommunalités. Un compte annexe covid-19 est en outre mis en place, permettant aux collectivités d'y inscrire le surcroît de dépenses liées à l'épidémie et de les lisser sur trois ans.

Parmi les principales mesures, citons :

Pour les communes et les EPCI : Mise en place d'une nouvelle dotation visant à soutenir les collectivités du bloc communal qui subiront de fortes pertes de recettes fiscales et domaniales en 2020, et augmentation d'un milliard d'euros de la Dotation de soutien à l'investissement local (Dsil).

Ce milliard financera en priorité des projets contribuant à la résilience sanitaire, à la transition écologique ou à la rénovation du patrimoine public bâti et non bâti. Le texte donne également la possibilité aux collectivités de financer, grâce à l'enveloppe de cette dotation, des projets normalement couverts par la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

On peut citer également deux mesures visant à aider à la reprise de l'activités dans les secteurs les plus touchés, notamment le tourisme et l'hôtellerie-restauration : l'exonération facultative des taxes de séjour en 2020 et les exonérations de Cotisation foncière des entreprises (CFE) pour les entreprises de petite



et moyenne taille. L'État prendra à sa charge la moitié du coût de ces dégrèvements.

Pour les départements : Le projet de loi vise à accompagner les départements confrontés à une perte de recettes de Droits de mutation à titre onéreux (DMTO), par l'attribution d'avances remboursables, à hauteur de 2,7 milliards d'euros, dont 2 milliards dès 2020. Grâce à une clause de retour à meilleure fortune, le remboursement ne s'effectuera qu'à compter de l'année suivant le retour d'un produit des DMTO au moins équivalent à celui de 2019.

Le Gouvernement a également annoncé que le niveau global des dotations de fonctionnement serait maintenu en 2021.

MON ACTION PARLEMENTAIRE



DANS L'HÉMICYCLE

Pour une meilleure prise en compte des places de Centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) et des terrains familiaux des gens du voyage dans le décompte des logements sociaux

Sollicité par des élus de commune du Puy-de-Dôme sur la question de la comptabilisation des places de CADA (Centre d'accueil des demandeurs d'asile) dans l'inventaire SRU, j'ai relayé cette interrogation lors d'une séance de questions dans l'Hémicycle, auprès de la ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales. En effet, la réglementation actuelle n'incite pas les communes à développer l'offre d'accueil en CADA, dont le territoire manque pourtant cruellement, alors que l'objectif est d'offrir un accueil plus digne aux demandeurs d'asile tout en encourageant les communes volontaristes qui favorisent ainsi la scolarisation et l'intégration des familles concernées.

J'ai également relayé le mécontentement de certains maires concernant le décompte des logements sociaux sur les terrains locatifs

familiaux accueillant des gens du voyage, et plaidé pour une meilleure prise en compte des aires d'accueil dans l'inventaire SRU. Sur cette question également, les communes qui œuvrent pour accueillir plus de gens du voyage devraient être davantage récompensées.

Selon la réponse de la Ministre, Le Gouvernement n'envisage pas pour l'instant de décompter autrement les places de CADA.

Selon elle, le principe de décompte actuel poursuit un objectif visant à « encourager le développement sur le territoire de structures offrant aux demandeurs d'asile des conditions dignes d'accueil et de logement, ce qui est un préalable à leur intégration dans notre société. »

Faciliter le versement de la prestation de fidélisation et de reconnaissance des pompiers volontaires

J'ai récemment interpellé dans l'Hémicycle le ministre de l'Intérieur sur la question du versement de la Prestation de fidélisation et de reconnaissance (PFR) des sapeurs-pompiers volontaires. Une récente réforme de cette prestation a engendré des dysfonctionnements, que m'ont relayé les pompiers du Puy-de-Dôme. Des retards de versements et des erreurs ont été constatés et de nombreux dossiers sont encore en attente au Service départemental et de secours du Puy-de-Dôme.

Les volontaires représentent 70% des sapeurs-pompiers en France et constituent le socle de notre modèle d'intervention en matière d'incendie et de secours aux personnes. Il est donc impératif que ces femmes et ces hommes qui donnent de leur temps au service des autres touchent la rente qui leur est due.

La ministre déléguée à la Citoyenneté, Mme Marlène Schiappa m'a assuré qu'une solution avait été trouvée et que les dossiers en souffrance étaient en cours de régularisation.

PARTICIPATION À DEUX MISSIONS D'INFORMATION : DES RAPPORTS ATTENDUS À LA RENTRÉE

♦ **Mission d'information sur le rôle, la place et les compétences des départements dans les régions françaises fusionnées, aujourd'hui et demain**

Cette mission, à laquelle j'ai le plaisir de participer en tant que vice-président, a successivement auditionné l'Association des Départements de France (ADF), l'Association des Maires de France (AMF) et l'Assemblée des Communes de France (AdCF), et l'Association des Régions de France (ARF).

À ces occasions, j'ai souhaité évoquer plusieurs points :

- Le fait que les ARS n'ont pas beaucoup sollicité les laboratoires départementaux dans le contexte de crise sanitaire, ce qui dénote un manque de collaboration qui semble pourtant indispensable.
- Le fait que, même si les élus locaux sont souvent demandeurs de plus de décentralisation, on peut se poser la question du retour

dans le giron de l'État de certaines compétences, et particulièrement de la gestion du revenu de solidarité active (RSA).

- Les conseils départementaux jouant un rôle de proximité et ayant noué des partenariats anciens avec les communes et les EPCI, ne serait-il pas plus opportun, *a minima* dans les territoires ruraux, de conventionner avec les EPCI qui ont la compétence économique plutôt qu'avec les régions ?

- Le couple Régions/intercommunalités ne signe-t-il pas l'affaiblissement des Départements ?

- Le redécoupage des Régions n'a-t-il pas renforcé qu'en apparence le rôle des Départements ?

- Quel est l'intérêt de confier aux Régions les Transports scolaires ?

MON ACTION PARLEMENTAIRE

♦ La Mission sénatoriale consacrée à l'illelectronisme poursuit ses travaux

Suite à l'audition d'une cinquantaine de personnes et institutions, le rapport qui est en cours d'élaboration vise à améliorer la vie des quelque 15 millions de Français pour lesquels l'usage du numérique se révèle difficile, voire impossible.

Si l'importance du numérique dans nos vies a encore été confirmée par le récent confinement, les fractures territoriales qu'il provoque l'ont été égale-

ment. L'objectif de cette mission est justement de faire des propositions pour limiter cette fracture territoriale.

Pour ce faire, nous avons la possibilité de nous appuyer sur plusieurs leviers, qui vont de la couverture numérique à l'éducation, en passant par la formation continue ou encore la conception de logiciels, pour lesquels les sites des institutions sont loin d'être exem-



MON ACTION EN CIRCONSCRIPTION

MOBILISATION AUTOUR DES ENJEUX LOCAUX

⇒ SÉCURITÉ CIVILE

Dragon 63 : la mobilisation des élus et des parlementaires a payé

Courant juin, l'annonce d'un possible départ de dragon 63, basé à Aulnat, vers la Lozère a été vécue comme une mesure injuste pour notre territoire. En effet, cette décision de retrait, même temporaire, remettait en cause la qualité et la réactivité nécessaires à la prise en charge des victimes et des malades, notamment ceux les plus éloignés des centres hospitaliers. Depuis plusieurs années, Dragon 63 rayonne sur les 4 dé-

partements de l'ancienne région Auvergne et réalise chaque été plusieurs centaines d'interventions.

Cette décision paraissait d'autant plus incompréhensible qu'en raison de la pandémie, la fréquentation touristique pourrait augmenter cet été, les vacanciers privilégiant la destination France et notamment les grands espaces, comme l'Auvergne. On pouvait donc raisonnablement penser que le nombre d'interventions de la sécurité civile serait impacté.

Comme certains de mes collègues, J'ai donc adressé un courrier au ministre de l'Intérieur pour lui demander de maintenir, a minima, le niveau de service existant quant à l'organisation estivale des secours dans le Puy-de-Dôme et de maintenir le Dragon 63 sur sa base actuelle. **En effet, si une nouvelle organisation en termes de maillage de secours peut s'entendre, elle ne doit en aucun cas se faire au détriment d'un territoire et de la sécurité de sa population.**

Devant l'ampleur de la mobilisation, et afin de calmer les esprits, le ministre de l'Inté-



rieur a missionné le Directeur de la Sécurité civile et de la gestion des crises, Alain Thirion, pour une réunion en préfecture le 26 juin.

Ce dernier a pu faire remonter le rejet unanime des participants pour une nouvelle affectation de l'hélicoptère de la sécurité civile, mobilisation entendue puisque **le ministre de l'Intérieur a finalement fait marche arrière et annoncé le 29 juin que Dragon 63 resterait en terre auvergnate.** Une grande satisfaction, qui montre qu'une mobilisation commune et justifiée peut aboutir.



MON ACTION EN CIRCONSCRIPTION

MOBILISATION AUTOUR DES ENJEUX LOCAUX

⇒ TRANSPORT AÉRIEN ET FERROVIAIRE

Ligne Clermont-Orly : rester mobilisés pour l'aménagement du territoire

La nouvelle est tombée début juillet : la direction d'Air France a officialisé l'arrêt des vols entre Clermont-Ferrand et Orly. Elle fait suite à un plan de restructuration qui prévoit la suppression de milliers d'emplois en France, dont une cinquantaine au centre de maintenance de Clermont-Ferrand.

Cette décision suscite une grande inquiétude, notamment chez les acteurs économiques. En effet, la desserte ferroviaire ne permettant pas de rejoindre Paris en moins de 3 heures, cette liaison aérienne est indispensable pour le développement économique et l'attractivité de l'Auvergne. À l'heure où le Gouvernement semble vouloir donner un nouveau souffle à la décentralisation, l'arrêt de cette liaison est un très mauvais signal envoyé pour le désenclavement de l'Auvergne, qui conduira inmanquablement à une aggravation de la fracture territoriale.

J'ai cosigné le 10 juillet, avec l'ensemble de mes collègues parlementaires, un courrier adressé à Mme Anne-Marie Couderc, Présidente du groupe Air France-KLM, pour demander le maintien de l'exploitation de la ligne entre Clermont et Orly, avec l'objectif de deux aller-retours quotidien minimum.

En mai dernier, j'avais déjà adressé un courrier à Jean-Baptiste Djebbari, à l'époque secrétaire d'État chargé des Transports, pour lui faire part des inquiétudes locales.

Cette mobilisation ne doit pas faire oublier le transport ferroviaire, avec les investissements très attendus sur la ligne Paris - Clermont, qui doivent permettre de conforter cette ligne TET (Trains d'équilibre du territoire). Je resterai fortement mobilisé sur ce sujet, d'une importance majeure pour notre territoire et son économie, déjà mise à mal par la crise du COVID-19.

Ligne de fret entre Volvic et Le Mont-Dore : menacée, la ligne bénéficie finalement d'un sursis

La SNCF a récemment annoncé que la ligne de fret entre Volvic et Le Mont-Dore pourrait être suspendu, pour des raisons de coût de maintenance trop important au regard de ce que la ligne rapporte. Or, cette ligne, utilisée par la société des eaux du Mont-Dore, évite aujourd'hui un nombre très important de camions sur les routes départementales.

En outre, l'usine d'embouteillage de Laqueuille, mais aussi l'entreprise Echallier à Saint-Ours, pourraient, elles aussi, bénéficier de cette ligne pour en améliorer la rentabilité. Il y a donc des pistes à étudier avant une fermeture définitive. Ce secteur du Puy-de-Dôme, très touristique et dédié aux loisirs nature et au thermalisme, souffrirait de voir ses routes envahies par les camions. Il est également question de cohérence avec les engagements climatiques de la France, avec les recommandations de la Convention citoyenne pour le climat, mais également avec les déclarations qui visent à vouloir relancer les petites lignes, ainsi que le fret.

Au moment où sort cette lettre, la ligne bénéficie d'un sursis, avec l'annonce de travaux pour 2020 à hauteur de 400 000 euros (financés par l'État, la Région, le département et les intercommunalités), d'un engagement de la SNCF à exploiter la ligne jusqu'à la fin 2021 et d'une réflexion plus globale sur l'avenir de la ligne.

⇒ AÉRONAUTIQUE

À l'écoute des inquiétudes des industriels du territoire puydômois

Face aux vives inquiétudes des sous-traitants de l'aéronautique dans le Puy-de-Dôme, j'ai interpellé par courrier le ministre de l'Économie et des Finances.

Le secteur aérien est l'un de ceux qui paye un lourd tribut à la crise du Covid-19. Airbus a annoncé un plan social massif, malgré les 15 milliards d'euros d'aides de l'État, qui va impacter l'ensemble de la filière et notamment l'activité industrielle des sous-traitants et fournisseurs implantés dans le Puy-de-Dôme. C'est dans notre département que sont implantés 70% des entreprises de la filière aéronautique de l'Auvergne, qui emploient 13 000 personnes et affichent un chiffre d'affaires de 1,7 milliard d'euros. De grands acteurs tels que Constellium, Aubert et Duval, Michelin, Safran,

mais également de nombreuses PME comme Jet Cut ou RJ Aéro interviennent à la fois en amont de la production des aéronaves et en aval pour la maintenance.

La crise du secteur et les annonces d'Airbus ont provoqué de vives inquiétudes pour l'avenir des salariés et du territoire, des inquiétudes que je partage et que j'ai souhaité soumettre au ministre de l'Économie et des Finances.

Le 1^{er} juillet, j'ai adressé à Bruno Le Maire un courrier pour lui demander les intentions du Gouvernement concernant le soutien aux sous-traitants de l'aéronautique. Je n'ai pas manqué de lui rappeler que l'industrie puydômoise avait déjà beaucoup souffert ces derniers temps.

MON ACTION EN IMAGES

Visite de la société Carbiolice, innovante sur le compostage des plastiques



Visite du site de Carbiolice avec une délégation sénatoriale de la Commission Aménagement du territoire et Développement durable. Une preuve supplémentaire de la capacité d'innovation majeure sur nos territoires.

Malgré la crise, le travail parlementaire se poursuit



Le Sénat poursuit ses auditions et ses travaux en Commission, en visio conférence

Mobilisation départementale contre les violences conjugales



Présentation du Plan départemental de prévention et de lutte contre les violences conjugales 2019-2021, avec tous les acteurs concernés.

Mieux connaître votre sénateur

Au Sénat :

- Membre de la Commission Aménagement du territoire et Développement durable.
- Membre du groupe d'études Pratiques sportives et grands événements sportifs.
- Membre du collectif sénatorial Urgence climatique.
- Vice-président du groupe Ruralités.
- Membre de la Mission d'information « Lutte contre l'illectronisme et inclusion numérique ».
- Vice-président de la mission d'information « Quel rôle, quelle place, quelles compétences des Départements dans les régions fusionnées, aujourd'hui et demain ? »

Dans le département :

- Conseiller départemental du canton de Maringues.

Retrouvez l'ensemble de mon activité via le site du Sénat
http://www.senat.fr/senateur/gold_eric19387d.html

Mes contacts et mon équipe

Au Sénat :

Palais du Luxembourg
 15, rue de Vaugirard Paris cedex 06.

Collaboratrice : **Emmeline TANGUY** :

Tél : 01 42 34 48 76.

Courriel : e.gold@senat.fr



À la permanence parlementaire à Riom (63) :

8, rue Antoine Arnaud 63200 Riom.

Collaboratrices :

Sandrine COULANJON

et **Sophie TAILLARD**.

Tél : 04 73 86 34 37.

Courriel : permanence@ericgold.fr



Crédit photo : photo médaillon en première page : © Sénat/Cécilia Lerouge

Cette lettre est réalisée entièrement en interne et n'émane d'aucune formation ou groupe politique.